

Lundi 28 août 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 28 août 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Monsieur Francis Ouellet, maire suppléant formant quorum.

Est absente Madame Solange Morneau, mairesse.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2023-08-317

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2023-08-311 du 21 août 2023.
4. Octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux.
5. Octroi d'un contrat à Groupe Trifide pour l'auscultation de chaussées.
6. Mandat à la mairesse et à la greffière pour signer une transaction et quittance avec Atelier 5 inc. et Stantec Experts-Conseils ltée relativement au contrat pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de l'adopter.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-318

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-08-311 DU 21 AOÛT 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de correction de la résolution numéro 2023-08-311 du 21 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-319

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en juillet 2023 pour l'octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 9 août 2023;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière en date du 23 août 2023 confirme que la soumission la plus basse conforme est celle de Construction B.M.L., Division de Sintra inc. au montant de 188 596,66 \$ incluant les taxes, la soumission reçue au montant le plus bas soit celle de Pavage Scellant Jirico inc. étant non conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la réparation de la chaussée à Construction B.M.L., Division de Sintra inc. au montant de 188 596,66 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-320

OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE TRIFIDE POUR L'AUSCULTATION DE CHAUSSÉES.

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville d'élaborer un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;

CONSIDÉRANT que pour établir ce plan, la Ville doit procéder à l'auscultation de chaussées sur son territoire sur une distance de 15,6 km;

CONSIDÉRANT l'offre de service du Groupe Trifide datée du 6 juillet 2023 au montant de 8 843,88 \$ incluant les taxes pour l'auscultation des chaussées et la fourniture des images 360⁰ des routes du parcours;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'octroyer le contrat pour l'auscultation de chaussées au Groupe Trifide au montant de 7 694,13 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service du 6 juillet 2023, l'option 2 de l'offre relative à la fourniture d'images 360⁰ n'étant pas retenue;

- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-321

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC ATELIER 5 INC. ET STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE RELATIVEMENT AU CONTRAT POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-254 du conseil octroyant à Atelier 5 inc., suite à un appel d'offres public, un contrat pour services professionnels en architecture et en ingénierie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté au montant de 269 386,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT qu'Atelier 5 inc. a confié à Stantec Experts-Conseils ltée un contrat en sous-traitance pour le volet ingénierie du projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT la réclamation pour honoraires supplémentaires formulée à la Ville par Atelier 5 inc. pour des services fournis par eux et leur sous-traitant qui n'auraient pas été prévus aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le désaccord exprimé par la Ville quant au montant de la réclamation et les discussions intervenues entre Atelier 5 inc., Stantec Experts-Conseils ltée et la Ville afin de régler le litige les opposant;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue quant au paiement d'honoraires supplémentaires au montant total de 87 104,56 \$ excluant les taxes et le projet de transaction et quittance préparée à cet effet;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$, lequel règlement est entré en vigueur le 17 août 2023 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du projet de transaction et quittance à intervenir avec Atelier 5 inc. et Stantec Experts-Conseils ltée relativement au contrat pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit document de transaction et quittance.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-322 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2023-08-323 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 10.

Francis Ouellet, maire suppléant

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière